



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 25 MARS 2024

Délibération N° DEL18/2024

**Budget Supplémentaire 2024
Budget Principal du Centre Communal d'Action Sociale
Section d'investissement et section de fonctionnement**

712

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	9
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 17h30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 15 mars 2024, se sont réunis Salle des Commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR.

Etaients présents :

Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Josette MARTIN, Valérie VERDIER-DAUTREME, Isabelle ANTORE, Nadine CHOLIN, Jacques DAUTREME, Nadine LEHOUX, Régine-Françoise MAILLET.

Etaients excusés :

Pierre-Frédéric BILLET (pouvoir à Mounir CHAKKAR), Christine PICARD, Caroline VABRE (pouvoir à Silvia COUSIN), Sophie WILLEMIN, Carine GENTIL, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN (pouvoir à Isabelle ANTORE), Philippe VISERY.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

Je vous propose d'adopter le budget supplémentaire 2024 du Budget Principal du Centre Communal d'Action Sociale comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	MONTANT	COMMENTAIRES
RECETTES		
Total chapitre 001	42 912,38 €	
	42 912,38 €	Reprise du résultat d'investissement 2023
Total chapitre 040	693,10 €	
	236,00 €	Ajustement écritures d'ordre
	457,10 €	Ajustement écritures d'ordre
TOTAL RECETTES	43 605,48 €	

DÉPENSES		
Total chapitre 21	43 605,48 €	
	38 035,48 €	Ajustement des dépenses d'investissement
	1 000,00 €	Dépenses équipement Maison des Femmes
	4 500,00 €	Dépenses ameublement Maison des Femmes
	70,00 €	Achat machine à café Maison des Femmes
TOTAL DEPENSES	43 605,48 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	MONTANT	COMMENTAIRES
RECETTES		
Total chapitre 002	94 992,99 €	
	94 992,99 €	Reprise du résultat corrigé de fonctionnement 2023
Total chapitre 74	-15 000,00 €	
	-15 000,00 €	Ajustement subvention Ville
TOTAL RECETTES	79 992,99 €	
DÉPENSES		
Total chapitre 011	67 829,89 €	
		<u>Service aux Personnes Agées</u>
	1 000,00 €	Ajustement des dépenses de carburant
	345,00 €	Ajustement des dépenses de maintenance véhicule téléassistance
	1 000,00 €	Ajustement des dépenses équipement appareil auditif d'un agent
	5,00 €	Ajustement des dépenses formation
	200,00 €	Ajustement des dépenses groupes de parole aides à domicile
		<u>Service Animation Personnes Agées</u>
	1 688,00 €	Ajustement des dépenses de restauration clubs personnes âgées
	2 000,00 €	Ajustement des dépenses alimentation
	600,00 €	Ajustement des dépenses de transport sorties animation pour personnes âgées
	2 000,00 €	Ajustement de prestations extérieures pour les animations
	1 000,00 €	Ajustement des dépenses de fournitures pour les repas mensuels
		<u>Service Action Sociale</u>
	570,00 €	Ajustement des dépenses maintenance logiciel service action sociale

	500,00 €	Ajustement des dépenses de fournitures administratives
	900,00 €	Formation de deux agents à l'UNCCAS
	300,00 €	Ajustement des dépenses de consommation eau Epicerie Sociale
	500,00 €	Ajustement dépenses carburant Epicerie Sociale
	100,00 €	Dépenses fournitures administratives
	900,00 €	Location photocopieur Epicerie Sociale
	150,00 €	Ajustement des dépenses d'entretien véhicule Epicerie Sociale
	500,00 €	Ajustement des dépenses de contrat de maintenance Epicerie Sociale
	200,00 €	Assurance dommages aux biens année 2023
	2 865,00 €	Redevance ordures ménagères des années 2020/2021/2022/2023 refacturées par la Ville
	40,00 €	Refacturation Ville 2023 consommation eau Maison des Femmes
	4 772,00 €	Refacturation Ville 2023 consommation électricité Maison des Femmes
	6 112,00 €	Refacturation Ville 2023 consommation gaz Maison des Femmes
	1 000,00 €	Ajustement des dépenses alimentation Maison des Femmes
	200,00 €	Location photocopieur
	100,00 €	Maintenance photocopieur
	5 000,00 €	Ajustement des dépenses fêtes et cérémonies Maison des Femmes
	500,00 €	Formation d'un agent de la Maison des Femmes
	5 000,00 €	Entretien ménager de la structure Maison des Femmes
	600,00 €	Ajustement des dépenses d'impression Maison des Femmes
		Direction/Finances
	2 000,00 €	Ajustement des dépenses de carburant véhicule
	402,89 €	Ajustement des dépenses de fournitures de bureau
	246,00 €	Ajustement des dépenses abonnement UNCCAS
	800,00 €	Ajustement des dépenses de maintenance véhicule
	270,00 €	Vérification des installations électriques bâtiment rue des Gaults
	1 360,00 €	Ajustement dépenses maintenance photocopieur
	12 334,00 €	Refacturation par la Ville consommation fluides rue des Gaults pour l'année 2022
	6 280,00 €	Refacturation par la Ville consommation fluides rue des Gaults pour l'année 2023
	100,00 €	Ajustement des dépenses honoraires médicaux
	800,00 €	Formation CIRIL FINANCES pour un agent
	-15 000,00 €	Frais liés à l'audit RGPD et DPO externalisé qui seront mutualisés et pris en charge par la Ville

		Contrat Local de Santé
	800,00 €	Dépenses relatives à la maintenance du Bus Santé
	500,00 €	Fournitures administratives
	2 000,00 €	Prestations extérieures manifestation Octobre Rose
		Maison de Santé des Bâtes
	9 000,00 €	Dépenses fournitures gaz
	4 800,00 €	Abonnement internet et téléphonie
	150,00 €	Ajustement dépenses entretien des locaux
	340,00 €	Ajustement des dépenses de maintenance du bâtiment
Total chapitre 042	693,10 €	
	236,00 €	Ajustement des opérations d'ordre
	457,10 €	Ajustement des opérations d'ordre
Total chapitre 65	11 470,00 €	
	10 000,00 €	Ajustement de la subvention à la Résidence Autonomie
	270,00 €	Ajustement de la subvention annuelle Banque Alimentaire d'Eure et Loir
	1 000,00 €	Borne Wifi Epicerie Sociale
	200,00 €	Dépenses droits d'auteurs
TOTAL DEPENSES	79 992,99 €	

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Mounir CHAKKAR,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

Adopte le budget supplémentaire 2024 du Budget Principal du Centre Communal d'Action Sociale.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour le Président, par délégation de signature
Le Vice-Président
Du Centre Communal d'Action Sociale



Mounir CHAKKAR

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux **8 AVR. 2024**
Et publication sur le site Internet de la Ville de Dreux le